



Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Appel à propositions 2023

Foire aux questions (FAQ) et conseils pour la rédaction du concept de projet

Table des matières

Éligibilité	3
Qui est éligible pour postuler à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?	3
Qui n'est pas éligible pour postuler à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?	3
Quels types d'organisations sont prioritaires ?	3
Quels types d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI) sont éligibles ?	4
Différents bureaux locaux, affiliés ou associés d'une même organisation non-gouvernementale internationale peuvent-ils soumettre une candidature ?	4
Plusieurs organisations peuvent-elles candidater ensemble ?	4
Si plusieurs organisations candidatent ensemble, comment doivent-elles répartir les rôles et les responsabilités ?	5
Une organisation qui n'est pas légalement enregistrée ou qui n'a pas de base légale/mandat en tant qu'organisation peut-elle se porter candidate en tant que candidate principale ?	5
Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée dans le pays de mise en œuvre pour poser ma candidature en tant qu'organisation principale ?	5
Une organisation éligible peut-elle soumettre plus d'une demande ?	5
Un bénéficiaire ou un partenaire de mise en œuvre qui a déjà reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes peut-il demander une nouvelle subvention dans le cadre de cet appel à propositions ?	5
Une organisation éligible peut-elle soumettre la même proposition à une autre source de financement que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ? Dans l'affirmative, que se passe-t-il si deux sources de financement ou plus approuvent la même proposition pour une subvention ?	6
Processus de candidature et d'évaluation	6
Où puis-je trouver des informations sur l'appel à propositions ?	6
Comment puis-je candidater ?	6
Dans quelle langue puis-je soumettre ma candidature ?	6
Quelle est la procédure d'évaluation et de présélection des candidatures ?	7
Quelle est le processus pour les candidats présélectionnés ?	7
Comment les candidats non retenus sont-ils informés ?	7

Conseils pour la rédaction d'une proposition	7
Qu'est-ce qui fait une bonne candidature ?	7
Où puis-je trouver des conseils sur la manière de concevoir avec succès un concept de projet ?	8
En quoi consiste généralement le travail avec les femmes et les filles marginalisées et celles qui subissent des formes de discrimination croisées ?	8
Quels sont les principes de programmation de l'élimination de la VFF et comment ma proposition devrait-elles les incarner ?	9
Quels types d'activités et d'initiatives peuvent être soutenues dans le cadre de la fenêtre de financement générale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et des personnes victimes de formes croisées de discrimination ? dans le cadre de l'appel à propositions de cette année ?.....	10
Quels types d'activités et d'initiatives pourraient être soutenues par la fenêtre de financement spéciale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles touchées par des crises dans le cadre de l'appel à propositions de cette année ?	10
Quel type d'activités visant à renforcer la capacité et la résilience des organisations pourrait être soutenues ?.....	11
Budgets et demandes de financement	11
Existe-t-il une fourchette recommandée pour les demandes de financement ?	11
Les candidats doivent-ils contribuer au budget du projet ?	12
Quels sont les coûts couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?.....	12
Quels sont les coûts qui ne sont PAS couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?.....	12
Quelles sont les exigences du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en matière d'audit ?	12
La création de lignes budgétaires supplémentaires est-elle autorisée dans le modèle ?	12
Si ma demande est présélectionnée, le budget soumis avec le concept du projet peut-il être augmenté lors de l'élaboration d'une proposition de projet détaillée ?	13
Candidature en ligne - Questions techniques	13
Existe-t-il un tutoriel sur la procédure de candidature en ligne ?	13
Je ne me souviens pas de mon mot de passe.....	13
Puis-je changer la langue de ma candidature une fois que j'ai commencé à la remplir ?.....	13
Dois-je remplir la demande dans l'ordre ?	13
Dois-je remplir la demande en une seule fois ?.....	13
Puis-je imprimer ma demande ?.....	13
Comment savoir si ma demande est complète ?.....	14
Que signifient les coches vertes à côté des sections de la demande ?.....	14
Que signifient les cercles rouges à côté des sections de la demande ?.....	14
À quoi sert le bouton « Inspecter la candidature » ?.....	14
Puis-je apporter des modifications aux sections que j'ai déjà complétées ?.....	14
Comment puis-je soumettre ma candidature ?.....	14
Puis-je modifier ma demande après l'avoir envoyée ?.....	14
Que se passe-t-il si je ne dispose que de documents (rapports financiers annuels, etc.) sur papier et non sur ordinateur ?	14
J'essaie de télécharger un fichier mais j'ai des problèmes. Que dois-je faire ?.....	15

Éligibilité

Qui est éligible pour postuler à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?

Le **Qui** Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'acceptera que les demandes émanant d'**organisations de la société civile (OSC) ayant des connaissances spécialisées, une expertise et de l'expérience en matière de défense et de promotion des droits des femmes et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**.¹ Les demandes émanant d'organisations de défense des droits des femmes, d'organisations dirigées par des femmes, dirigées par et pour des femmes et des filles marginalisées et de petites organisations seront prioritisées. Veuillez-vous référer à l'**annexe 1 - Liste de contrôle d'éligibilité et exigences obligatoires**.

Qui n'est pas éligible pour postuler à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?

Les personnes ou entités suivantes **ne sont PAS éligibles** à une subvention :

- Les organisations proposant des interventions dans un pays ne figurant pas sur la liste du CAD de l'OCDE des bénéficiaires de l'APD²
- Les organisations dont le travail et la mission/la déclaration de vision ne sont pas axés sur l'égalité des genres et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et/ou des filles et ne les mentionnent pas explicitement
- Les organisations qui n'ont pas de statut légal dans le pays ou le territoire de mise en œuvre, ni aucun de leurs partenaires de mise en œuvre
- Les agences ou institutions gouvernementales
- Les agences des Nations Unies ou équipes nationales des Nations Unies
- Les particuliers
- Les entités du secteur privé
- Les bénéficiaires actuels d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies³
- Les partenaires de mise en œuvre des bénéficiaires actuels du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (c.à.d. ceux qui reçoivent une partie des fonds d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) jusqu'à la fin de l'accord de partenariat entre le demandeur principal et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

Listes de sanction : Les candidats ne peuvent pas figurer sur la [liste consolidée du Conseil de sécurité des Nations unies](#) ou sur la liste d'exclusion des fournisseurs du Marché mondial des Nations Unies, ni sur aucune autre liste de sanction des donateurs susceptible d'être utilisée, le cas échéant, car cela empêche ONU Femmes de conclure un accord avec ce partenaire.

Quels types d'organisations sont prioritaires ?

- **Organisations de défense des droits des femmes.** Pour être considéré comme une "**organisation de défense des droits des femmes**", le candidat doit démontrer que son travail principal s'inscrit dans le domaine des droits des femmes, de l'égalité des genres, de l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et/ou des filles, ou de la violence sexuelle et sexiste. Les énoncés officiels de la mission et de la vision de l'organisation doivent refléter son engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- **Organisations dirigées par des femmes.** Pour être considéré comme une "**organisation dirigée par des femmes**", le candidat doit démontrer qu'il est gouverné et dirigé par des femmes. Pour cela, il faut prouver qu'au moins 61 % des **postes de direction** à différents niveaux de décision, y compris au niveau de la direction, de la haute direction et du conseil d'administration, sont occupés par des femmes.
- **Les organisations dirigées par et pour des femmes et des filles marginalisées (dirigées par les groupes cibles)** qui représentent des groupes de femmes et de filles marginalisées. Pour être considérée comme une "organisation dirigée par ses groupes cibles", l'organisation doit démontrer qu'elle est dirigée par des membres du groupe qu'elle représente et/ou qu'elle fixe des priorités fondées sur les expériences vécues par ses membres et sur une bonne compréhension de leurs besoins. Les organisations de personnes en situation de handicap, les organisations de femmes autochtones, les associations de femmes lesbiennes, bisexuelles

¹ Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies reconnaît et soutient les femmes et les filles dans toute leur diversité, ainsi que les personnes de genres divers et leurs organisations.

² Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies se base sur la liste des pays bénéficiaires de l'APD du CAD de de l'Organisation de coopération et de développement économiques disponible sur <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>

³ Bénéficiaires des cycles 24, 25 et 26 du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

et transgenres (LBT)⁴, les organisations dirigées par des survivantes, les organisations dirigées par et/ou axées sur les réfugiées ou déplacées internes, et les organisations dirigées par des filles ou centrées sur les filles sont particulièrement encouragées à candidater.

- **Petites organisations** : Pour être considéré comme une "petite organisation", le budget opérationnel annuel de l'organisation doit avoir été inférieur à 200 000 USD, en moyenne, au cours des trois dernières années.

Nous demandons des documents justificatifs (statuts, déclaration officielle de mission et de vision, règlements, organigrammes, états financiers certifiés) dans le cadre de la demande pour nous aider à déterminer si une organisation est une organisation de défense des droits des femmes, une organisation dirigée par des femmes, une organisation dirigée par des groupes cibles et/ou une petite organisation.

Quels types d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI) sont éligibles ?

- Les ONG internationales qui ont une expérience en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles peuvent soumettre une proposition de projet à condition de démontrer la valeur ajoutée de leur organisation et d'expliquer comment elles collaboreront avec et renforceront les capacités des organisations locales de la société civile/de défense des droits des femmes partenaires en matière de programmation et/ou de coordination, d'une manière équitable qui profite à tous.

Différents bureaux locaux, affiliés ou associés d'une même organisation non-gouvernementale internationale peuvent-ils soumettre une candidature ?

NON

- Un seul bureau peut poser sa candidature par cycle de subvention. Ce bureau doit être légalement enregistré (ou présenter l'enregistrement légal de son partenaire de mise en œuvre) dans un pays et/ou territoire de mise en œuvre éligible.
- Ce critère est étendu aux branches/chapitres nationaux des ONGI (c'est-à-dire qu'une seule branche nationale ou un seul bureau national d'une ONGI est éligible par cycle de subvention).
- En outre, une ONGI ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à propositions, soit en tant que candidat principal, soit en tant que partenaire de mise en œuvre, dans tous les pays concernés par cet appel.

Plusieurs organisations peuvent-elles candidater ensemble ?

OUI

- Les organisations peuvent collaborer avec des partenaires de mise en œuvre compétents pour compléter leur expertise, leur capacité de sensibilisation et renforcer les capacités des petites organisations et des organisations locales de droit des femmes.
- Le candidat principal peut s'associer à un maximum de **quatre partenaires de mise en œuvre** recevant une partie du financement. Dans ce cas, la proposition doit clairement indiquer l'organisation qui assumera la responsabilité principale de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

⁴ ONU Femmes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies considèrent que leur mandat inclut toutes les femmes et les filles, ainsi que toutes les personnes touchées par les inégalités, la violence et la discrimination fondées sur le genre. Conformément au cadre international des droits humains, aux engagements des Objectifs de développement durable (ODD) et aux principes d'universalité et de "ne laisser personne de côté", cela inclut les femmes et les filles de tous âges, milieux, capacités et identités, y compris les personnes aux orientations sexuelles, identités de genre, expressions du genre et caractéristiques sexuelles diverses (SOGIESC) et les personnes LGBTIQ+.

Si plusieurs organisations candidatent ensemble, comment doivent-elles répartir les rôles et les responsabilités ?

- Le candidat principal peut faire appel à des partenaires de mise en œuvre pour mettre en œuvre une partie du projet. Leurs rôles et responsabilités doivent être clairement décrits dans la proposition et la valeur ajoutée de chaque partenariat doit être claire.
- Toutefois, selon les termes du contrat qui sera signé entre le bénéficiaire de la subvention et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, le candidat principal (dont les coordonnées sont fournies dans la proposition) est responsable de la gestion de la subvention dans son intégralité - des fonds confiés, de l'exécution programmatique et financière, du suivi, des rapports d'avancement, des risques associés et des résultats de l'ensemble du projet. Cela signifie également que le candidat principal sera responsable des performances et des résultats de son ou ses partenaire(s) de mise en œuvre.
- Il incombe à chaque candidat principal de s'assurer que son/ses partenaire(s) de mise en œuvre comprend(ent) et respecte(nt) les exigences et obligations liées à la subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et que ces informations leur sont communiquées en temps utile et de manière exhaustive.
- Le candidat principal doit s'assurer que chaque partenaire de mise en œuvre accepte par écrit d'être lié par les termes et conditions de l'accord de partenariat d'ONU Femmes, en ce qui concerne la partie du travail ou des services à réaliser par chaque partenaire de mise en œuvre.
- Pour les raisons susmentionnées, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies recommande vivement aux candidats principaux de signer un protocole d'accord/un contrat avec tous leurs partenaires de mise en œuvre, définissant les rôles, les responsabilités, les résultats attendus et les lignes de responsabilité (cadre de contrôle interne) en fonction du projet et pour la durée de la subvention.

Une organisation qui n'est pas légalement enregistrée ou qui n'a pas de base légale/mandat en tant qu'organisation peut-elle se porter candidate en tant que candidate principale ?

NON

- Les organisations qui ne sont pas légalement enregistrées ou qui n'ont pas de base légale/mandat en tant qu'organisation ne sont pas éligibles.

Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée dans le pays de mise en œuvre pour poser ma candidature en tant qu'organisation principale ?

- L'organisation candidate principale doit être officiellement enregistrée ou disposer d'une base légale/mandat en tant qu'organisation. Toutefois, si l'organisation candidate principale n'est pas légalement enregistrée dans le pays de mise en œuvre, elle doit soumettre un document d'enregistrement légal d'au moins un de ses partenaires de mise en œuvre qui est enregistré dans le pays de mise en œuvre (en plus de son propre statut légal/document d'enregistrement).
- Pour les candidatures multi-pays, les candidats doivent également fournir les documents d'enregistrement légal des partenaires de mise en œuvre dans les pays d'intervention.
- Les demandes qui ne sont pas accompagnées d'une preuve claire du statut juridique seront considérées comme incomplètes et éliminées du processus d'examen. Les statuts constitutifs ne sont pas une preuve de statut juridique.
- Les organisations candidates doivent être légalement enregistrées depuis au moins 5 ans. Dans des circonstances exceptionnelles, trois (3) années d'enregistrement légal peuvent être acceptées et doivent être pleinement justifiées.

Une organisation éligible peut-elle soumettre plus d'une demande ?

NON

- Chaque organisation ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre du présent appel à propositions, soit en tant qu'organisation candidate principale, soit en tant que partenaire de mise en œuvre, dans tous les pays concernés par cet appel.
- Les ONG internationales ne peuvent soumettre qu'une seule demande pour l'ensemble de leurs bureaux nationaux et de leurs sections.

Un bénéficiaire ou un partenaire de mise en œuvre qui a déjà reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes peut-il demander une nouvelle subvention dans le cadre de cet appel à propositions ?

- Un ancien bénéficiaire d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dont la subvention a été clôturée sur le plan programmatique avant le 10 Décembre 2023 peut présenter une nouvelle demande de subvention.

- Un partenaire de mise en œuvre d'un bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peut présenter une nouvelle demande de subvention si l'accord de partenariat entre l'organisation principale et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a pris fin.
- Si la nouvelle proposition s'appuie sur le projet antérieur financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, l'organisation est encouragée à présenter la manière dont le projet proposé entend accélérer les succès obtenus, répondre aux enseignements tirés et faire progresser les efforts pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

Toutefois, vous **n'avez n'êtes pas éligibles** si vous entrez dans les catégories suivantes :

- Vous êtes un bénéficiaire actuel d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations
- Vous êtes le partenaire de mise en œuvre (recevant une partie des fonds dans le cadre d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) d'un bénéficiaire actuel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Une organisation éligible peut-elle soumettre la même proposition à une autre source de financement que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ? Dans l'affirmative, que se passe-t-il si deux sources de financement ou plus approuvent la même proposition pour une subvention ?

OUI

- Les organisations éligibles sont encouragées à soumettre leurs propositions à d'autres sources de financement, car le processus d'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est extrêmement compétitif et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies reçoit beaucoup plus de propositions qu'il n'est en mesure d'en financer. Si deux sources de financement ou plus approuvent la même proposition, les organisations devront communiquer dans la section narrative de la proposition :
 - Si le financement provenant du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies et d'autres sources couvre la totalité du coût du projet proposé ;
 - L'existence d'un déficit de financement et les stratégies proposées par l'organisation pour combler ce déficit.

Processus de candidature et d'évaluation

Où puis-je trouver des informations sur l'appel à propositions ?

- L'appel à propositions est publié sur le [site web du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies](#) et sur la plateforme en ligne [SHINE](#) pour l'échange global de connaissances sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Les informations relatives à l'appel à propositions sont également diffusées via les comptes du Fonds d'affectation spéciale et d'ONU Femmes sur les réseaux sociaux.

Comment puis-je candidater ?

- Les candidats doivent soumettre leurs propositions initiales sous la forme d'un concept de projet.
- Toutes les candidatures doivent être soumises en ligne via le système de candidature en ligne du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies à l'adresse <https://grants.untf.unwomen.org/>.
- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'acceptera pas les candidatures soumises par courrier électronique ou postal.
- Vous trouverez des conseils pour la soumission de votre candidature en ligne en lisant nos [lignes directrices de soumission d'une demande de subvention](#). Un tutoriel sur notre système en ligne de gestion des subventions est également disponible.

Dans quelle langue puis-je soumettre ma candidature ?

- Les candidatures ne peuvent être soumises qu'en anglais, en français ou en espagnol uniquement.
- Veuillez noter que l'appel est également disponible en arabe, en chinois et en russe, mais que les candidatures ne sont pas acceptées dans ces langues.

Quelle est la procédure d'évaluation et de présélection des candidatures ?

- Les candidatures sont évaluées par des experts indépendants et des comités consultatifs de programme (CCP) composés de représentants de la société civile et d'agences des Nations Unies.
- Le processus est très compétitif et seul un sous-ensemble de candidats est sélectionné pour une subvention. En 2022, sur 1 609 demandes, 24 candidats ont reçu une subvention.
- Vous trouverez ci-dessous le processus indicatif de l'appel à propositions 2023 :
 - Ouverture de l'appel à candidatures
 - Concepts de projets présélectionnés par des experts indépendants
 - Concepts de projets présélectionnés par les comités consultatifs des programmes inter-agences des Nations unies et OSC
 - Les candidats présélectionnés élaborent une proposition de projet détaillée avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Quelle est le processus pour les candidats présélectionnés ?

- Une sélection finale de candidatures est faite par le Comité consultatif du programme global interagences (GPAC).
- Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une proposition de projet détaillée et recevront une assistance technique du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour développer leur proposition de projet.
- Après la sélection finale et l'acceptation de la subvention, un accord sera signé entre l'organisation principale et ONU Femmes, au nom du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.
- Une fois leur Accords signé, le financement de la première année est versé aux organisations bénéficiaires.

Comment les candidats non retenus sont-ils informés ?

- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies informe les candidats de leur statut par courrier électronique. Ce courriel est envoyé aux adresses électroniques que vous fournissez dans votre candidature. Veillez donc à fournir une adresse électronique qui restera valide et opérationnelle pendant au moins un an lorsque vous saisissez vos coordonnées.
- En raison du nombre élevé de demandes, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies n'est malheureusement pas en mesure de fournir des commentaires personnalisés à une candidature en particulier.

Conseils pour la rédaction d'une proposition

Qu'est-ce qui fait une bonne candidature ?

Il est très important d'expliquer la valeur spécifique de votre projet et sa capacité à avoir un impact significatif et durable dans la lutte contre la violence faite aux femmes et les filles marginalisées. Une démonstration claire de l'expertise et de l'expérience de l'organisation dans le traitement de cette question, en particulier auprès des groupes de bénéficiaires sélectionnés et au niveau des stratégies proposées, doit être incluse. La portée du projet doit être spécifique, réaliste et fondée sur des données probantes, et intégrer des stratégies adaptées, une planification cohérente et un engagement en faveur de la sécurité et d'un impact durable à long terme.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques à prendre en compte lors de l'élaboration de votre concept de projet :

Suivre les instructions et fournir des réponses spécifiques :

- Suivez attentivement toutes les instructions et fournissez tous les documents requis.
- Donnez des réponses claires et précises à chaque question. Vos réponses peuvent être plus courtes que la limite maximale de mots, à condition qu'elles soient claires et qu'elles répondent aux questions posées.
- Avant de soumettre votre proposition, relisez attentivement chaque section et assurez-vous que vous avez répondu clairement à la question posée.
- Le concept de votre projet doit avoir un sens pour les personnes qui ne connaissent pas votre travail, votre contexte et votre organisation. Demandez l'avis de personnes ayant des compétences différentes.

Expliquez clairement quelle est la valeur unique de votre projet, sur la base d'analyses et de données :

- Fournissez une analyse du contexte local, des problèmes et des besoins des femmes et des filles marginalisées en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des filles, en s'appuyant sur des données/éléments probants.
- Expliquez en quoi votre projet est pertinent et pourquoi il sera efficace.

- Soulignez la valeur ajoutée du projet en comblant des manques critiques pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes/filles marginalisées.

Décrivez l'expertise et l'expérience de votre organisation en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et expliquez pourquoi elle est la mieux placée pour mettre en œuvre le projet proposé.

Soyez précis :

- Précisez les groupes de femmes et de filles marginalisées sur lesquels vous vous concentrez, les formes de violence auxquelles elles sont confrontées et expliquez comment les stratégies proposées répondront à leurs besoins et s'attaqueront à la violence à laquelle elles sont confrontées. N'essayez pas de traiter toutes les formes de violence de manière générique. Évitez de sélectionner le maximum de types de bénéficiaires et de formes de violence dans le seul but de cocher le plus grand nombre de cases possible.
- Définissez clairement le but, les résultats intermédiaires, les résultats immédiats et les activités de votre projet.
- Démontrer une articulation claire des résultats à atteindre, pour et avec qui, où et comment, et pour quel objectif final.

Soyez réaliste :

- Veillez à ce que l'étendue du projet reste réaliste, compte tenu de votre expérience/expertise et des ressources dont vous disposez. Évitez d'être trop ambitieux.
- Veillez à ce que le budget corresponde à la portée de votre projet et à la capacité d'absorption de votre organisation.

Veillez à la cohérence de votre concept de projet :

- Assurer la cohérence entre l'analyse du problème, les bénéficiaires sélectionnés, les formes de violence sélectionnées et les stratégies du projet.
- Veillez à ce que les activités/stratégies proposées contribuent aux résultats/objectifs escomptés.

Expliquez comment vous identifierez et atténuez les risques afin de garantir la sécurité de la mise en œuvre du projet, y compris la sécurité, la dignité et le bien-être du personnel et des bénéficiaires.

Planifiez un impact systémique et durable :

- Expliquez comment votre projet contribuera à un changement systémique et à un impact à long terme.
- Expliquez par des mesures concrètes comment le projet contribuera à un changement durable au-delà du terme du projet.

Où puis-je trouver des conseils sur la manière de concevoir avec succès un concept de projet ?

- **L'annexe 2 : Formulaire de concept de projet**, qui se trouve dans les [lignes directrices](#), énumère les questions auxquelles les candidats devront répondre dans le formulaire de candidature en ligne. Ces questions ont été élaborées pour guider les candidats dans leur réflexion et la planification de leur projet. Il est donc important de prévoir suffisamment de temps pour examiner ces questions, en discuter et les analyser avec les partenaires et bénéficiaires du projet concernés, et (co-)rédiger le concept de projet en conséquence.
- Des ressources utiles pour la conception des projets sont également mentionnées dans l'appel à propositions.

En quoi consiste généralement le travail avec les femmes et les filles marginalisées et celles qui subissent des formes de discrimination croisées ?

En spécifiant les groupes de femmes et de filles marginalisées et les formes spécifiques de violence auxquelles elles sont confrontées, vous pouvez développer des interventions adaptées à leurs besoins et circonstances uniques. En vous concentrant sur des groupes et des formes de violence spécifiques, vous pouvez élaborer des stratégies plus pertinentes et plus efficaces, ce qui augmente les chances d'obtenir des résultats significatifs et durables. Cette approche vous permet d'allouer les ressources plus efficacement et de vous attaquer aux causes profondes des problèmes ciblés, ce qui se traduit en fin de compte par un projet plus performant et plus efficace.

Une analyse externe, commandée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et coproduite avec d'anciens bénéficiaires⁵, révèle que les organisations qui utilisent des approches intersectionnelles pour travailler avec les femmes et les filles victimes de formes de discrimination croisées incluent généralement un ou plusieurs des aspects suivants :

- Ils identifient le ou les groupes spécifiques de femmes et/ou de filles qui courent un risque élevé de violence en raison d'aspects croisés de leur identité, de leur statut ou de leur situation.
- Ils identifient les formes spécifiques de violence auxquelles elles sont confrontées et leurs besoins spécifiques.
- Ils veillent à ce que les femmes subissant des formes de discrimination croisées participent, dans la mesure du possible, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet,
- Ils s'engagent auprès d'individus, de groupes et de systèmes susceptibles d'exposer les femmes et les filles à la violence et à l'exploitation.
- Ils travaillent en collaboration avec des partenaires, y compris des mouvements de femmes, qui s'engagent auprès de différents groupes de femmes afin de créer des synergies et d'optimiser les ressources et l'apprentissage.

Quels sont les principes de programmation de l'élimination de la VFF et comment ma proposition devrait-elles les incarner ?

Toutes les propositions doivent intégrer les principes de programmation de l'élimination de la VFF d'ONU Femmes⁶ dans la conception du projet, en fonction du contexte et de la faisabilité.

1. **Adopter une approche axée sur les droits humains** qui accorde une priorité absolue à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits humains de toutes les femmes et de toutes les filles. Une approche fondée sur les droits humains exige de développer les capacités des « porteur·se·s de devoirs » et des « détenteur·rice·s de droits ».
2. **Garantir une approche centrée sur les survivantes et l'autonomisation des femmes**, qui intègre les expériences et les contributions des femmes et des filles dans toutes les initiatives et stratégies, est un élément essentiel d'une programmation réussie. Une approche centrée sur les survivantes est fondamentale pour la protection et la promotion des droits humains des femmes et des filles touchées, ainsi que pour leur autonomisation.
3. **Opérer selon des directives éthiques** qui garantissent que les interventions et les services donnent la priorité et garantissent les droits des femmes et des filles à la sûreté et à la sécurité, à la confidentialité et au respect de la vie privée, à l'expression de leur opinion et à l'autonomie dans la prise de décision.
4. **Garantir la prise en compte de la dimension de genre et des approches transformatrices** qui cherchent à créer ou à renforcer des normes et des dynamiques équitables en matière de genre afin d'obtenir des changements fondamentaux et durables pour les femmes et les filles.
5. **Utiliser des points d'entrée culturellement et contextuellement pertinents** par le biais d'interventions qui impliquent des leaders culturels, communautaires, religieux, des jeunes et d'autres leaders. Toutes les propositions de projet devraient viser à inclure des mécanismes clairs de retour d'information de la part des communautés, avec la participation des femmes des communautés où les projets sont mis en œuvre.
6. **Aborder des formes et des cadres spécifiques de la violence à l'égard des femmes et des enfants en comprenant bien les contextes spécifiques** dans lesquels la violence a lieu pour une conception et une mise en œuvre efficaces des programmes, en connaissant les formes et les contextes spécifiques ainsi que les groupes de population concernés.
7. **Adopter une approche intersectionnelle et se concentrer sur les groupes qui risquent le plus d'être laissés pour compte**, en particulier les femmes et les filles exclues ou défavorisées (telles que les femmes et les filles handicapées, les LBT, les déplacées internes et les réfugiées, les autochtones, les femmes et filles âgées et les femmes et filles membres de minorités ethniques).
8. **Opérer dans le cadre d'un modèle socio-écologique de compréhension de la violence** qui vise à garantir que les interventions prennent en compte et traitent les conditions qui influencent les risques de violence à différents niveaux (par exemple, l'individu, la famille, la communauté et la société).
9. **Travailler en partenariat avec différentes parties prenantes** telles que les gouvernements, les bailleurs de fonds, les agences des Nations Unies, la société civile et les groupes communautaires, les acteurs intersectoriels, les instituts universitaires et de recherche et, surtout, les femmes et les filles survivantes et les organisations dirigées par des femmes.

⁵ L'apprentissage par la pratique : Explorer les Approches Intersectionnelles en vue de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, Palm, S. et Le Roux, E. 2021. https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/fr_summary_intersectionalapproaches_1.pdf

⁶ Principes de programmation sur la VFF d'ONU Femmes : <https://www.endvawnow.org/fr/modules/view/14-programming-essentials-monitoring-evaluation.html>. Disponible en Français

10. *S'appuyer sur les preuves existantes de "ce qui fonctionne" (ou ne fonctionne pas)* pour répondre à la violence contre les femmes et les filles et la prévenir, à partir d'évaluations formelles, de recherches et d'études, de consensus et de recommandations d'experts, d'expériences partagées de praticiens et - ce qui est important - du retour d'information provenant des survivantes et des femmes et des filles à risque.

Pour plus d'informations sur la manière d'incarner les principes de programmation de l'élimination de la VFF, vous pouvez consulter le [Centre de connaissances virtuel d'ONU Femmes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles](#).

Quels types d'activités et d'initiatives peuvent être soutenues dans le cadre de la fenêtre de financement générale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et des personnes victimes de formes croisées de discrimination ? dans le cadre de l'appel à propositions de cette année ?

À titre d'illustration, les propositions pourraient envisager les activités suivantes :

- **Prévention primaire** : La prévention primaire consiste à mettre en œuvre des initiatives visant à empêcher la violence de se produire. Il s'agit par exemple de programmes communautaires ou scolaires et d'un travail avec les hommes et les garçons pour changer les normes de genre et réduire l'acceptation de la violence.
- **Veiller à ce que les survivantes aient accès à la justice et à des services sociaux et sanitaires de qualité, et à un soutien en général** en mettant en place des lignes téléphoniques d'urgence, des espaces sûrs, un soutien psychosocial, une aide juridique et des services de conseil en cas de crise, en plaidant en faveur de l'élaboration ou de la mise en œuvre de normes et de lois nationales et en formant les prestataires de services.
- **Autonomisation économique** : Promouvoir les possibilités d'autonomisation économique et les programmes qui offrent une formation à l'emploi, un placement et une éducation financière, afin de permettre aux victimes de la violence d'acquérir une indépendance financière et d'échapper à des situations de violence.
- **Plaidoyer et changement de politique** : Plaidoyer pour l'inclusion de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les lois, politiques et cadres nationaux, ainsi que dans les cadres de développement et de financement (par exemple, les plans de développement nationaux ou les plans de prévention, de réaction et de rétablissement en cas de crise) et autres plans et stratégies pertinents.
- **Impliquer de nouveaux partenaires** : Impliquer de nouveaux partenaires importants qui peuvent aider à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en travaillant avec les hommes et les garçons, les jeunes, les groupes religieux, les employeurs, les syndicats, les médias et d'autres personnes qui ont un potentiel inexploité pour avoir un impact positif.
- **Mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme** : Soutenir la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés au niveau international et régional, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Protocole de Maputo, la Convention d'Istanbul et la Convention de Bélem do Pará, qui sont pertinents pour prévenir et mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Coordination et partenariats** : Mettre en place et soutenir des groupes de coordination locaux qui rassemblent diverses parties prenantes pour travailler collectivement à l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Renforcer les partenariats** : Renforcer les partenariats avec les organisations qui luttent contre la violence à l'égard des femmes et des filles et les soutenir, en mettant l'accent sur une approche coordonnée. Plaider en faveur de la reconnaissance, du financement et de la participation des organisations à la prise de décision afin d'assurer la continuité de leur travail dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Quels types d'activités et d'initiatives pourraient être soutenues par la fenêtre de financement spéciale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles touchées par des crises dans le cadre de l'appel à propositions de cette année ?

À titre d'illustration, les propositions pourraient envisager les activités suivantes :

- **Prestation de services de haute qualité** : Améliorer l'accès à des services complets pour les survivantes de violence, y compris en améliorant la gestion des cas, le soutien en matière de santé mentale, l'assistance juridique et l'autonomisation économique, de façon adaptée aux femmes et aux filles touchées par des crises.
- **Renforcement des capacités et engagement** : Investir dans le renforcement des capacités des femmes et des filles touchées par une crise, ainsi que des organisations de défense des droits des femmes, afin qu'elles puissent s'engager efficacement dans les mécanismes de coordination et de responsabilité locaux, régionaux et nationaux. Il s'agit notamment d'améliorer les systèmes de retour d'information des communautés, de participer aux efforts de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) et de collaborer à l'atténuation des risques de violence fondée sur le genre.

- **Plaidoyer et renforcement des capacités** : Améliorer les compétences des OSC et des organisations de défense des droits des femmes en matière de plaidoyer et d'action humanitaire afin qu'elles puissent participer activement aux processus humanitaires et de gestion des crises. Il s'agit de renforcer leur capacité institutionnelle, de garantir leur responsabilisation et de leur permettre d'accéder aux financements disponibles pour la prévention, la préparation, la réponse et le redressement des crises.
- **Création d'alliances** : Créer des alliances pour renforcer l'influence, la visibilité et les ressources des OSC et des organisations de défense des droits des femmes, tout en reconnaissant les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles touchées par les crises. Supprimer les obstacles à leur participation à la coordination humanitaire en leur fournissant des formations, des moyens de transport, des services de traduction et un soutien de la part du personnel de coordination.
- **Amplifier la voix des femmes** : Faire entendre la voix des femmes et des filles des communautés touchées par les crises dans les forums de prise de décision. Soutenir la publication de chartes de demande et d'alertes sur le genre pour aborder les questions de violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la réponse aux crises.
- **Renforcer les réseaux de femmes** : Établir des réseaux pour les organisations de défense des droits des femmes et des réseaux nationaux d'ONG impliquant des organisations de femmes. Les orienter pour qu'elles jouent un rôle clé dans les processus décisionnels et faciliter leur accès au financement pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants.
- **Soutenir les mouvements de base et les organisations de la société civile dirigées par des femmes** dans la prévention, l'atténuation et le traitement de la violence à l'égard des femmes et des enfants pendant les crises, en mettant l'accent sur les approches ascendantes qui renforcent le leadership des femmes.
- **Prévention de la violence** : Poursuivre les efforts visant à impliquer les hommes, les garçons et les dirigeants communautaires dans la lutte contre les pratiques néfastes et contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Quel type d'activités visant à renforcer la capacité et la résilience des organisations pourrait être soutenues ?

Les candidats sont encouragés à consacrer une partie des fonds de la subvention au renforcement des capacités et de la résilience de leur organisation.⁷

À titre d'illustration uniquement, ces activités pourraient inclure :

- **Plaidoyer et influence** : Défendre stratégiquement les droits des femmes et faire face aux résistances lorsqu'il s'agit de questions sensibles liées à l'égalité des genres et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Mise en réseau, partenariats et collaboration** : Favoriser les liens entre les OSC et les organisations de défense des droits des femmes en vue d'un soutien mutuel, d'un échange de connaissances, d'un renforcement/développement des capacités, de la création de mouvements et d'une collaboration pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.
- **Politiques, procédures, systèmes et contrôles internes** : Améliorer la capacité de gestion financière et administrative (systèmes comptables, processus de passation de marchés, contrôles internes), établir des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle internes solides en matière de gestion des risques afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et programmatique.
- **Gestion des risques et plans d'urgence** : Élaborer de plans de gestion des crises et de préparation aux situations d'urgence, et élaborer des plans de continuité et de reprise des activités après un sinistre, et des plans d'urgence.
- **Équipement, technologie et plateformes numériques** : Investir dans l'équipement et la technologie pour faciliter le travail à distance et l'adaptation numérique, afin d'assurer la continuité des opérations et du travail de sensibilisation pendant les crises.
- **Autosoins et bien-être** : Consacrer des ressources aux soins personnels, au soutien de la santé mentale et au bien-être du personnel afin de prévenir l'épuisement professionnel et de permettre aux organisations de relever les défis qui se posent à elles.
- **Renforcement des capacités et formation** : Investir dans le développement des compétences du personnel et des capacités organisationnelles dans des domaines tels que la gestion financière, le suivi et l'évaluation, et la conception de projets afin de créer des organisations résilientes et efficaces.

Budgets et demandes de financement

Existe-t-il une fourchette recommandée pour les demandes de financement ?

OUI

⁷ Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies définit la résilience organisationnelle comme la *capacité d'une organisation à anticiper, à se préparer, à résister, à s'adapter, à réagir et à se remettre des risques et des changements ainsi que des perturbations soudaines dans son environnement interne et externe.*

- Toutes les organisations de la société civile peuvent demander une subvention d'un montant compris entre 150 000 et 1 000 000 USD.
- Les petites organisations de la société civile peuvent demander une "petite subvention" d'un montant compris entre 150 000 et 250 000 USD, qui comprend un soutien de base supplémentaire pour l'organisation. Pour être considérée comme une "petite organisation", son budget opérationnel annuel doit avoir été inférieur à 200 000 USD (en moyenne) au cours des trois dernières années.
- Les organisations doivent tenir compte de leur propre capacité opérationnelle et d'absorption lorsqu'elles soumettent une demande de financement. En général, **une organisation ne peut pas demander un montant de subvention supérieur à trois fois son budget annuel** (en utilisant la moyenne du budget de l'organisation sur les trois dernières années). Nous évaluerons la capacité d'absorption sur la base des rapports financiers et d'audit ainsi que des informations sur le budget annuel de l'organisation soumis dans le cadre de la demande.

Les candidats doivent-ils contribuer au budget du projet ?

Non

- Non, les candidats ne doivent pas contribuer au budget du projet.

Quels sont les coûts couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?

- Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'annexe 3 de l'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies : Formulaire de budget du concept de projet et lignes directrices budgétaires (disponibles dans les [lignes directrices de soumission d'une demande de subvention](#)).

Quels sont les coûts qui ne sont PAS couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne financera PAS les éléments suivants :

- Les coûts d'infrastructure tels que l'achat de terrains, de propriétés, l'acquisition d'espaces de bureaux, la construction, la réparation de bâtiments ou de bureaux existants, y compris, par exemple, la construction d'installations de services, d'abris ou de maisons de séjours de courte durée, à moins que cela ne soit spécifiquement justifié par des besoins d'inclusion.
- Achat de tout type de gros véhicules (c'est-à-dire voitures, bateaux, etc.).
- Ameublement de structures fournissant des services, d'abris ou de maisons de séjours de courte durée, à moins qu'il s'agisse d'une structure établie ou utilisée aux fins du projet.
- Des incitations financières pour la participation à des formations, des ateliers, etc. ou des honoraires versés à des médias/journalistes pour la publication d'articles.
- Les coûts qui peuvent être financés par d'autres sources de financement dans le pays ou par le gouvernement (Ex: la fourniture de traitements antirétroviraux).
- Sous-sous-ventonnement (octroi de subventions en utilisant les fonds fournis dans le cadre de l'accord avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies).
- Prêts (fonds accordés à des fins d'investissement/de remboursement du capital) et service de la dette.
- Droits, taxes et frais, y compris la TVA, qui sont récupérables/déductibles par l'organisation.
- Primes non statutaires, provisions, réserves ou coûts non liés à la rémunération.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies - Annexe 3 : Formulaire de budget du concept de projet et lignes directrices budgétaires ([lignes directrices](#)).

Quelles sont les exigences du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en matière d'audit ?

- Chaque projet sélectionné peut faire l'objet d'un audit pendant sa durée de vie, par auditeur désigné par ONU Femmes.
- Une provision de 3,5 % du montant total demandé doit être allouée dans le budget de la première année de mise en œuvre pour couvrir ce coût.

La création de lignes budgétaires supplémentaires est-elle autorisée dans le modèle ?

NON

- Les lignes budgétaires existantes doivent être utilisées pour détailler tous les coûts nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Si ma demande est présélectionnée, le budget soumis avec le concept du projet peut-il être augmenté lors de l'élaboration d'une proposition de projet détaillée ?

NON

- Le budget soumis avec un concept de projet représente le total des fonds disponibles et alloués pour la proposition de projet détaillée. Le budget ne peut pas être augmenté. Toutefois, les lignes budgétaires peuvent être modifiées pour autant que le budget soit conforme à la stratégie ou aux stratégies approuvées du programme.

Candidature en ligne - Questions techniques

Existe-t-il un tutoriel sur la procédure de candidature en ligne ?

OUI

- Vous trouverez un tutoriel sur la manière de déposer une demande dans le système de gestion des subventions dans [nos lignes directrices](#).

Je ne me souviens pas de mon mot de passe.

- Pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur le lien "**Mot de passe oublié**" sur la page de connexion. Un code de vérification sera envoyé à l'adresse électronique associée à votre compte. Saisissez le code de vérification et vous pourrez réinitialiser votre mot de passe.

Puis-je changer la langue de ma candidature une fois que j'ai commencé à la remplir ?

Non

- Une fois que vous avez sélectionné votre langue préférée dans le profil utilisateur lors de votre inscription au système, vous ne pourrez plus passer à une autre langue.

Dois-je remplir la demande dans l'ordre ?

NON

- Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire de concept de projet dans l'ordre. Toutefois, vous ne pourrez travailler sur l'onglet « Budget » que si vous avez rempli l'onglet « Aperçu du projet ».
- Utilisez les liens de navigation : l'icône « Accueil » sur le côté gauche de l'application ou le lien « Changer de section » en haut à gauche de l'application pour passer d'une section à l'autre.
- Veuillez noter que les données que vous saisissez dans le formulaire ne sont enregistrées que **lorsque vous cliquez sur le bouton « Sauvegarder »** sur le côté droit du formulaire.
- Veillez à sauvegarder fréquemment votre travail.

Dois-je remplir la demande en une seule fois ?

NON

- Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire de candidature en une seule fois. Avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, vous pouvez vous connecter autant de fois que nécessaire pour compléter votre candidature avant la date limite. N'oubliez pas de cliquer sur « Sauvegarder » avant de quitter la plateforme.

Puis-je imprimer ma demande ?

OUI

- Vous pouvez imprimer votre demande en cliquant sur le bouton "Imprimer" de la page d'accueil.

Comment savoir si ma demande est complète ?

- Une fois qu'une section a été complétée, une coche verte apparaît à côté du titre de la section dans la barre de navigation. Vous pouvez également consulter l'état d'avancement de votre candidature dans le tableau de bord du candidat. Vous ne pourrez soumettre votre candidature que lorsque chaque section aura été complétée et validée à 100 %.
- Les cases doivent être cochées dans toutes les sections pour que la demande soit considérée comme complète.
- N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Inspecter » sur le côté droit de chaque page de votre demande pour valider les informations que vous avez saisies.

Que signifient les coches vertes à côté des sections de la demande ?

- Les coches vertes dans la barre de navigation indiquent qu'une section a été complétée. Les coches doivent apparaître dans toutes les sections requises pour que la demande soit considérée comme complète.
- Pour que votre candidature soit considérée comme complète, vous devez vous assurer que les informations que vous avez saisies ont été correctement validées et qu'elles ne contiennent pas d'erreurs. Par conséquent, vous devez vérifier votre candidature en cliquant sur le bouton « Inspecter » sur le côté droit de chaque page de votre candidature ou en cliquant sur le bouton « Inspecter la candidature » sur la page d'accueil.

Que signifient les cercles rouges à côté des sections de la demande ?

- Les sections de la barre de navigation avec un cercle rouge signifient qu'il y a des questions obligatoires qui sont soit sans réponse, soit avec une réponse incorrecte dans cette section particulière.
- Le nombre dans le cercle rouge indique le nombre de questions auxquelles vous n'avez pas répondues, ou bien auxquelles vous n'avez pas répondues correctement. Vous pouvez cliquer sur le bouton « Inspecter » sur le côté droit pour examiner et traiter ces questions afin de compléter une section en particulier.

À quoi sert le bouton « Inspecter la candidature » ?

- Le bouton « Inspecter la candidature » se trouve sur la page d'accueil ainsi que sur chaque page du formulaire de demande. Il s'agit d'un outil qui aide les utilisateurs à remplir correctement leur formulaire de demande.
- Le bouton « Inspecter la candidature » permet de vérifier que tous les champs obligatoires sont remplis.
- Tout champ obligatoire laissé vide, ou contenant une réponse non valide, sera signalé en rouge. Vous devez alors vous rendre à la question ou à la section concernée et corriger en conséquence pour passer l'inspection.
- Vous pouvez cliquer sur le bouton « Inspecter la candidature » à tout moment et autant de fois que vous le souhaitez avant de soumettre votre demande.

Puis-je apporter des modifications aux sections que j'ai déjà complétées ?

OUI

- Vous pouvez modifier n'importe quelle partie de votre candidature autant de fois que vous le souhaitez avant de la soumettre.
- Il n'est pas possible d'apporter des modifications après la soumission de la demande.

Comment puis-je soumettre ma candidature ?

- Une fois votre candidature complétée et validée, vous pourrez cliquer sur le lien « Soumettre la candidature » sur la page d'accueil du formulaire de candidature.

Puis-je modifier ma demande après l'avoir envoyée ?

NON

- Il n'est en aucun cas possible d'apporter des modifications à une demande soumise.

Que se passe-t-il si je ne dispose que de documents (rapports financiers annuels, etc.) sur papier et non sur ordinateur ?

- Veuillez scanner tous vos documents et les télécharger au format PDF dans le système de candidature en ligne.
- Aucun document envoyé par la poste ou courrier électronique ne sera accepté.

- Il n'est pas nécessaire de traduire vos documents ; vous pouvez les soumettre dans leur langue d'origine.

J'essaie de télécharger un fichier mais j'ai des problèmes. Que dois-je faire ?

- La taille de vos fichiers ne doit pas dépasser 50 Mo.
- Si votre fichier dépasse 50 Mo, veuillez le diviser en deux parties et les télécharger séparément.
- Si le fichier dépasse toujours les 50 Mo, envisagez de ne scanner que les sections pertinentes et de réessayer. Veuillez noter que le téléchargement des documents dépend également de votre vitesse Internet et de votre bande passante.
- Si vous rencontrez toujours des problèmes, veuillez envoyer un courriel à untfgms@unwomen.org avec l'objet suivant : « AIDE A LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE: Pays de mise en œuvre / Nom de l'organisation ».